

## Gens du voyage

**Rapporteur** : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS			
Commission n°8		Bureau	
séance du 16/09/03	favorable	séance du 26/09/03	favorable

### **Rappels** :

La CAGB a acquis une compétence « Gens du Voyage » par délibération en date du 22 mars 2002 qui concerne à ce jour la création et la gestion d'une aire de grands passages sur laquelle la CAGB est pleinement compétente. Elle prévoit également de déclarer d'intérêt communautaire la création et la gestion des aires d'accueil qui seraient retenues dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

### **1. Bilan de la gestion des grands passages 2003**

Pour l'année 2003, première année d'exercice de cette nouvelle compétence, la CAGB a géré six missions évangéliques des gens du voyage. Ces groupes se sont installés successivement sur plusieurs communes de l'Est de l'agglomération (Thise, Vaire le Petit, Chalezeule) et sur un terrain situé à Besançon (quartier Palente).

Une bonne coordination entre la CAGB, les maires des communes, les propriétaires des terrains occupés, la Gendarmerie ainsi que les syndicats de BTC et SIORTO a permis que les désagréments liés aux passages des missions soient fortement réduits.

La CAGB ne disposant pas d'une aire équipée, un service de collecte et/ou de distribution d'eau a été mis en place après installation des caravanes (coût de 4335 €). Une régie de recettes a été créée pour recevoir les participations des pasteurs (750 €).

Cependant, les exploitants agricoles des terrains occupés ont fait des demandes d'indemnisation pour perte d'exploitation.

### **2. Schéma Départemental**

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage devrait être approuvé avant la fin de l'année après avis de la commission consultative, des communes et EPCI inscrits au projet de schéma.

Lors de la commission consultative des gens du voyage du 3 juin 2003, il a été convenu que l'identification des communes à inscrire au schéma soit finalisée pour la rentrée. M le Sous-Préfet BOULOC a rencontré à deux reprises la CAGB durant l'été pour faire un état d'avancement du dossier.

### Aire de grands passages

Le projet de schéma départemental a identifié le besoin d'une aire de grands passages.

Suite à des réunions avec les élus du secteur Est en juillet, un terrain a été proposé par les élus de Thise. Le site proposé dit terrain « sous la roche », est situé sur l'axe de passage des gens du voyage (RN 83), en face de la piscine et du camping de Besançon.

Ce terrain est intéressant pour sa localisation le long de la RN 83, axe d'installation des groupes, pour la proximité de la Ville et de commerces et pour sa superficie supérieure à 3 ha. Il est quasiment plat et peu d'aménagement sera nécessaire. Les réseaux sont à proximité.

Cependant, le nombre important de propriétaires privés de parcelles (dont la société Carrefour) rendra les acquisitions difficiles. Par ailleurs, ce terrain se situe en face de la piscine et du camping de Besançon et en parallèle des terrains de tennis du TSB.

La CAGB réfléchit par ailleurs à la prise de compétence « gestion des équipements de tourisme vert ». Le transfert du camping de Chalezeule est en discussion. Il conviendra de veiller à la cohabitation de ces équipements.

### Aires d'accueil

Sur le territoire de la CAGB, le projet de schéma départemental identifie 6 aires d'accueil à créer représentant 60 emplacements :

- Sud agglomération : 2 aires de 5 emplacements localisées à Mamirolle et Saône
- Ouest agglomération 2 aires de 5 emplacements dont une située à Grandfontaine
- Besançon : 2 aires de 20 emplacements intégrant l'évolution du site de la Malcombe

Il reste à trouver le deuxième site du secteur Ouest. Des négociations sont en cours avec la commune de Pirey qui a proposé un terrain au lieu dit « au camp » appartenant au Ministère de la Défense. Les premiers contacts avec les autorités militaires n'ont pas été positifs. Toutefois, une nouvelle négociation sera engagée avec la Préfecture et les autorités militaires.

Dans le cadre de l'approbation du schéma départemental les Conseils Municipaux des communes concernées par les projets d'implantation d'aires d'accueil auront à donner un avis consultatif dans les mois à venir.

Afin qu'ils aient des informations sur l'aménagement et la gestion de ces équipements, il sera souhaitable que la CAGB donne, pendant la même période et au vu des projets proposés, un avis de principe sur la prise de compétence de la CAGB sur les aires d'accueil.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :**

- **d'indemniser, à hauteur de 100 %, les exploitants agricoles des terrains occupés par les grands passages de l'année 2003 sur la base d'une expertise de la Chambre d'Agriculture,**
- **de lancer une étude de l'aire de grand passage à Thise en veillant à la cohabitation avec les équipements à proximité en particulier avec le camping en cours de discussion de transfert à la CAGB,**
- **de donner un avis de principe sur la prise de compétence de la CAGB de l'aménagement et la gestion des aires d'accueil sachant que la CAGB donnera un avis définitif :**

- dès lors que la liste des communes devant recevoir ces aires sera arrêtée dans le cadre du Schéma Départemental et à la demande expresse des Communes,
- et au vu d'un rapport technique et financier précisant que la réalisation sur chaque site proposé est compatible avec les plafonds financiers retenus par l'Etat pour le subventionnement de la dépense à hauteur de 70%.

Les services de la CAGB avec l'appui de l'audab et de la DDE et des services de la Ville de Besançon prépareront une note détaillée sur ces différents points.

Pour extrait conforme,

Le Président